CAR IN
AUTO MOTO-ECOLE

25 Place de la république
61400 Mortagne au perche

Agrément n° E 12 061 28 94 0

CRITERE 2.1:
Copie du ou des programme(s) détaillé(s) théorique ou pratique pour chaque formation

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATEGORIE B, AAC ET CS DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box), avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets dus à la consommation d'alcool de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- la pression sociale (publicité, travail...) ;
- la pression des pairs.

La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage· et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail… ;
- l'auto-évaluation.

L'élève se voit remettre un livret d'apprentissage, regroupant les thèmes ci-dessus, qu'il doit présenter à

chaque leçon, afin de suivre son évolution. Une fiche de suivi est remplie en parallèle afin de tracer les leçons et les progrès de l'élève.

Les leçons de conduite sont réalisées en voiture école. Le stagiaire est accompagné à chaque fois d'un enseignant qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
La durée de l'évaluation est comprise entre 45 minutes et 1 heure.

Un minimum légal de 20h doit être réalisé avant présentation avant l'examen. Toutefois, la durée de la formation dépend de :

- l'évaluation de départ
- du temps d'apprentissage nécessaire pour valider les 4 compétences de la formation
- la motivation et l'assiduité de l'élève.

La conduite supervisée : peut avoir lieu après un forfait de 20 heures de cours de conduite, l'obtention du code de la route, un rendez-vous préalable et l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale.
Un rendez-vous pédagogique de 3 heure avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points les plus forts et les points les plus faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorique (échanges avec d'autres élèves et accompagnateurs)

La durée de la phase de conduite supervisée est libre (il n'y a ni de minimum, ni de de maximum de temps), l'élève n'est pas tenu de parcourir un nombre défini de kilomètres avec son accompagnateur. Il n'a donc aucun minimum imposé par la loi, on peut choisir de faire la conduite supervisée pour une courte période aussi bien que pour une très longue période. Toutefois, la conduite supervisée doit être muni d'un disque « conduite accompagnée ». L'élève est soumis aux mêmes limitations de vitesse que les jeunes conducteurs.

La conduite supervisée permet, entre autres, de ne pas perdre ses acquis entre 2 passages à l'examen. Nous vous rappelons qu'il faut avoir 18 ans minimum pour prétendre à la conduite supervisée.

La conduite accompagnée peut avoir lieu après un forfait de 20 heures de conduite, l'obtention du code de la route, et l'obtention de l'attestation de l'attestation de fin de formation initiale.
Un rendez-vous préalable de 2 heures avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorie (échanges avec d'autres élèves accompagnateurs).

La durée minimum de la phase de conduite accompagnée est fixée à 1 an sans durée maximum.
Dans tous les cas, le stagiaire doit avoir parcouru au minimum 3000 km.

Après avoir débuté la conduite accompagnée, le stagiaire et au moins l'un des accompagnateurs participent à 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires (3 heures minimum).

Ces rendez-vous se dérouleront en présence de l'enseignant de l'auto-école.

Le premier aura lieu après 4 à 6 mois de conduite accompagnée et 1000 kms effectués.

Le second a lieu à l'issue des 3000 kms que vous aurez réalisés, et 1 à 2 mois avant de passer l'examen de la conduite.

Chaque rendez-vous contient une partie pratique (conduite en circulation) et une partie théorique (séance en salle). Ces rendez-vous permettent à l'enseignant de constater vos progrès et répondre à toutes les interrogations du stagiaires ou accompagnateur.

Au terme des 3000 kms, le stagiaire peut passer l'examen de la conduite

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE

AUX CATÉGORIES « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box) ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- l'équipement du motard ;
- comment choisir sa moto ;
- les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- la pression sociale (publicité, travail...) ;
- la pression des pairs.

La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail… ;
- l'auto-évaluation.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique – 1 h

Elle porte sur la sensibilisation aux risques :

- Sensibilisation aux risques spécifiques cyclo ;
- Sensibilisation aux cas d'accidents cyclo ;
- La vitesse et ses conséquences.

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

La formation pratique – 6 h

Elle porte sur la conduite d'un véhicule hors circulation (3 h) et en circulation (3 h).

La formation pratique hors circulation

- Les équipements, leurs rôles ;
- Connaissance des principaux organes du cyclo ;
- Les contrôles indispensables à l'entretien ;
- La maîtrise technique du cyclo hors circulation.

La formation pratique en circulation

- Démarrer le cyclo ;
- Ralentir et immobiliser le cyclo ;
- Rechercher des indices utiles ;
- Adapter l'allure ;
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité ;
- Négocier un virage ;
- Choisir la position sur la chaussée ;
- Franchir les différents types d'intersection ;
- Changer de direction.

Prévention sécurité routière – 1 h

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal. Si les conditions le permettent, cette séquence est collective. Par ailleurs, elle peut être intégrée et organisée dans le cadre de la partie théorique d'un rendez-vous pédagogique de l'apprentissage anticipé de la conduite définit à l'article R. 211-5 du code de la route.

Cette séquence vise à :

- informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et le ou les parents ou le représentant légal des élèves mineurs, sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire ;
- informer le ou les parents de l'élève mineur ou son représentant légal sur les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret.

L'enseignant traite, en fonction des profils qu'il a identifiés, quatre thématiques parmi les thématiques suivantes :

- les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets ;
- la vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage ;
- la prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes ;
- l'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE « A » DU PERMIS DE CONDUIRE

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective d'un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.
Elle a pour objectifs :
- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Séquence 1. — Théorie (durée : 2 heures)

Présentation. Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs.
Présentation : l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...
Accidentalité, vitesse, détectabilité :
Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.
Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.
Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :
- vitesse et perception visuelle ;
- vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.

Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.
Conduite et produits psychoactifs :
Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.
Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.
Les sanctions.

Séquence 2. — Maniabilité hors circulation (durée : 2 heures)

(Durant cette séquence, chaque élève doit disposer d'une motocyclette).
L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.
Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.
Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :
- mouvements et positionnements du regard ;
- mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explications et travail sur le freinage :
- Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
- Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- Explications sur le transfert des masses ;
- Comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :
- Réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

Séquence 3. — Circulation et clôture de la formation

(Durée : 3 heures)

Circulation :

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

Ce bilan comprend :

- Le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
- Un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).

PROGRAMME DE FORMATION DE LA PASSERELLE A2 VERS A

Les objectifs de la formation :

Cette formation s'inscrit dans une démarche post-permis et a notamment pour objectifs :

- D'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35kW ;
- De comprendre l'utilité de maitriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35Kw ;
- De travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action dans le cadre d'un audit de conduite.

Programme de la formation :

Séquence 1 : Théorie (durée : 2 heures)

- Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psycho actifs, sanctions.
- Présentation : l'(es) élèves(s) est (sont) amené(s) s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto.

Séquence 2 : Maniabilité hors circulation (durée : 2heures)

- Adaptation à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage…)
- Démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

Séquence 3 : circulation et clôture de la formation (durée : 3 heures)

- Réalisation d'un audit de 30 minutes minimum de la conduite principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.
- Réalisation d'un bilan comprenant : le ressenti de l'élève sur sa prestation, ; un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieur à 35kW ;

PROGRAMME DE FORMATION DE 7H POUR LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LEGERES ET DES VEHICULES DE LA CATEGORIE L5E PAR DES TITULAIRE DE LA CATEGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE ;

Pour chacun des thèmes suivants, le formateur devra insister sur l'importance :

- du respect de la règle ;
- de la prise d'information et de la communication ;
- de la prise de conscience des risques ;
- de l'influence des pressions extérieures sur le comportement (environnement social...) ;
- du partage de la route avec les autres usagers (notamment avec les usagers vulnérables) ;
- du respect des autres usagers et d'une attitude courtoise au guidon ;
- d'une conduite économique et respectueuse de l'environnement.

Programme de formation :

Module théorique (2 heures)

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :

- d'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules ;
- d'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple : conduire sous la pluie ; circuler de nuit…
- anticiper et détecter les dangers ;
- de connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes;
- de savoir se rendre détectable ;
- d'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes) ;
- d'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues.
- connaître les risques concernant l'adhérence : gasoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons... ;
- connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.

Module hors circulation (2 heures) :

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ;
- démarrer et s'arrêter :
- position de conduite ;
- équilibre et répartition du poids du corps ;
- monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant) ;
- savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ;
- appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ;
- tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant)
- importance du regard ;
- tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule : avec et sans passager ; en ligne droite et en virage.

Module en circulation (3 heures) :

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- rechercher les indices utiles ;
- adapter sa vitesse aux situations
- respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales ;
- choisir la voie de circulation ;
- savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent ;
- se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) ;
- franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ;
- dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration — accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e) ;
- négocier un virage